

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020

DÉCISION N° 2020 / 117 / 5G RENNES (35) / 1

MISSION D'ETUDE SUR LE RESEAU 5G A RENNES (35)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la saisine reçue le 5 octobre 2020 de Madame Nathalie APPERE, Maire de la Ville de RENNES, sollicitant l'appui méthodologique de la CNDP, afin de mettre en place une mission d'étude intégrant des citoyens dans l'objectif d'éclairer le débat public en vue de l'éventuel déploiement du réseau 5G à RENNES,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

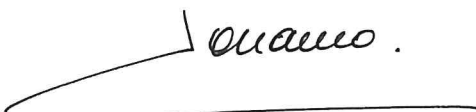
Article 1 :

Mesdames Marie GUICHAOUA et Karine BESSES sont désignées pour une mission de conseil méthodologique et de suivi auprès de la Ville de RENNES, dans le cadre de sa mission d'étude dont l'objectif est d'éclairer le débat public, en vue de l'éventuel déploiement du réseau de la technologie 5G à RENNES.

Article 2 :

Mesdames GUICHAOUA et BESSES remettront à la CNDP un bilan d'étape au 15 janvier 2021 et un bilan final tirant les enseignements de cette mission.

La Présidente



Chantal JOUANNO